

LEGENDE

Limite communale

- UC Centre urbain traditionnel soumis au permis de démolir
- UE Zone urbaine d'extension de l'habitat
- UL Zone urbaine de loisirs
- UA Zone urbaine d'activité
- UIH Zone urbaine d'habitat diffus
- 1 AUA Extension de l'activité
- 1 AUE Extension de l'urbanisation
- 1 AUL Extension des sports et loisirs
- Servitude de projet au titre de l'article L 123-1, 16 ème alinéa du Code de l'urbanisme

- 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- 2 AUA Extension de l'urbanisation liée à l'activité artisanale à terme (après modification du PLU)
- 2 AUC Extension de l'urbanisation liée à l'activité commerciale à terme (après modification du PLU)

- A Secteur agricole
- MA Bâtiment en campagne
- NH Extension de l'urbanisation en campagne
- NP3 Zone naturelle de protection
- NP1 Zone naturelle de loisirs
- NP4 Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en novembre 2006 par Henry Bureau d'études par Henry Bureau d'études (Protection NP4))

- Emplacements réservés
- Bâtiments soumis au permis de démolir
- Site archéologique

100m Largeur de recul liée au classement en voie bruyante

25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées

Hauts à préserver existantes ou à créer

Boisements reproductibles "Espaces Boisés Classés"

Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m

Sentiers piétons

Périmètres de Zones d'Aménagement Différenciés créés par Arrêtés Préfectoraux en date du 16 février 2009

Droit de Préemption Urbain institué sur les zones U et AU du PLU par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2009

SERVITUDES PUBLIQUES

A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

A5 Servitude pour la pose des canalisations publiques

d'eau potable et d'assainissement

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Servitude relative pour la protection des récepteurs radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

PT1 Servitude relative de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

PT2 Servitude relative aux chemins de fer

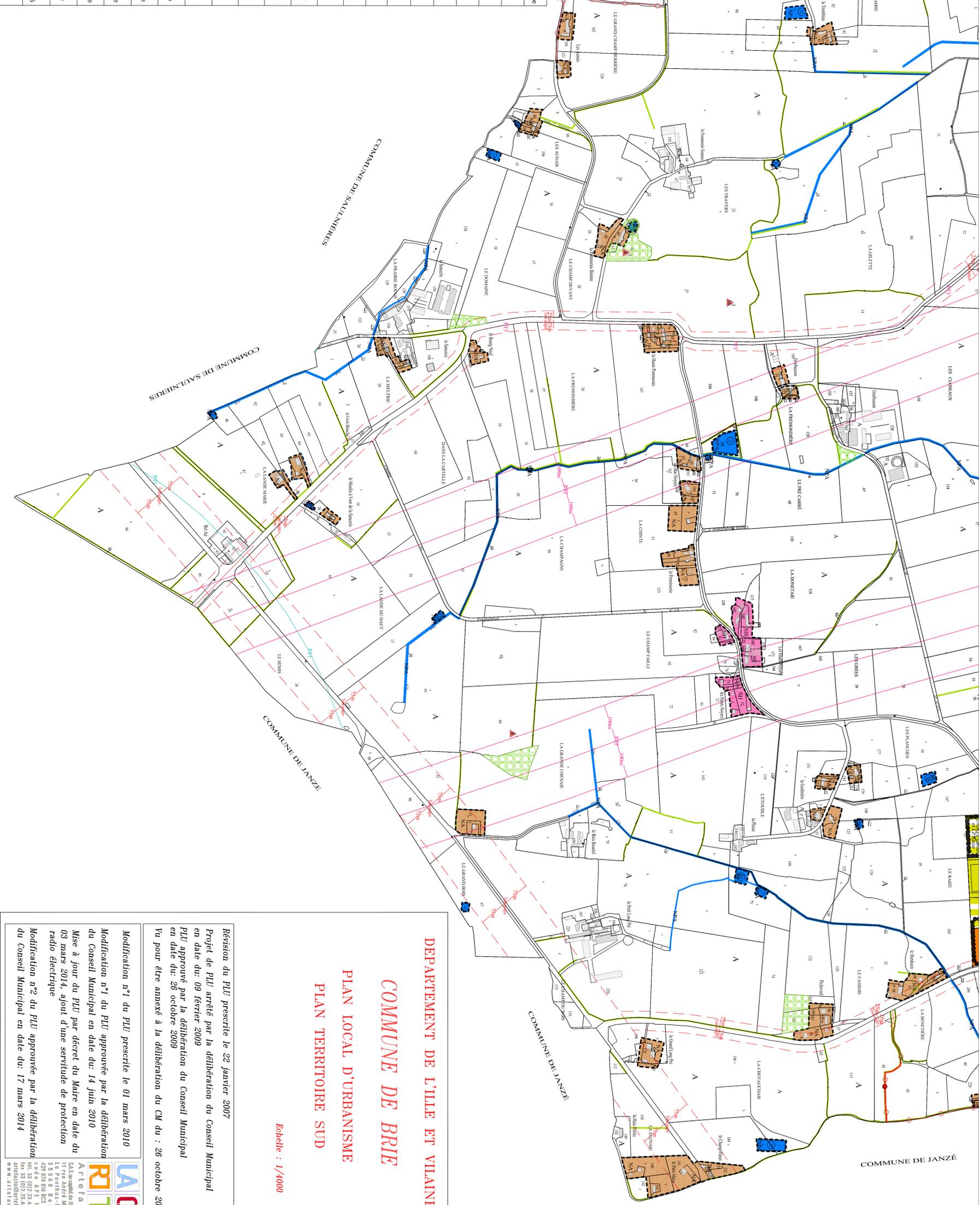
T1 Servitude établie à l'extérieur des zones de dégellement

T7 Servitude établie à l'extérieur des zones de dégellement

PM1 Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de la Saône et de l'Isère)

EMPLACEMENTS RESERVES

n° au plan	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'équipements publics socio culturels et scolaires 3150 mètres carrés	Commune
2	Création d'équipements publics socio culturels scolaires 5400 mètres carrés	Commune
3	Création d'un équipement public à vocation commerciale 1040 mètres carrés	Commune
4	Aménagement d'un parking 3260 mètres carrés	Commune
5	Création d'une voie de desserte 960 mètres carrés	Commune
6	Extension du cimetière et aménagement d'un parking 5670 mètres carrés	Commune
7	Création d'une voie de desserte (6m de large) 240 mètres carrés	Commune
8	Création d'une place de retournement 373 mètres carrés	Commune
9	Création d'une voie de desserte (6m de large) 950 mètres carrés	Commune
10	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large) 1000 mètres carrés	Commune
11	Création d'une sautelle, aménagement paysager et chemin piéton 3630 mètres carrés	Commune
12	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large) 8700 mètres carrés	Commune
13	Extension de la station d'épuration, création d'une sautelle et chemin piéton 1,25 hectare	Commune
14	Création d'un aménagement paysager 3320 mètres carrés	Commune
15	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large) 2150 mètres carrés	Commune
16	Plantation d'une haie bocagère (3m de large) 4400 mètres carrés	Commune
17	Plantation d'une haie bocagère (3m de large) 526 mètres carrés	Commune
18	Prolongement du chemin piéton existant (3m de large) 560 mètres carrés	Commune
19	Création d'une aire de covolturnage et aménagement paysager 4000 mètres carrés	Commune
20	Mise à 2*2 voies de la Rennes / Angers 10 hectares	Conseil Général 35
21	Plantation d'une haie bocagère (3m de large) et aménagement paysager 526 mètres carrés	Commune



DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE BRIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN TERRITOIRE SUD

Echelle : 1/4000

Revision du PUI prescrite le 22 janvier 2007

Projet de PUI arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du: 09 février 2009

PUI approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du: 26 octobre 2009

Tu pour être annexé à la délibération du CM du : 26 octobre 2009

Modification n°1 du PUI prescrite le 01 mars 2010

Modification n°1 du PUI approuvée par la délibération du Conseil Municipal en date du: 14 juin 2010

Mise à jour du PUI par décret du Maire en date du 03 mars 2014, ajout d'une servitude de protection radio électrique

Modification n°2 du PUI approuvée par la délibération du Conseil Municipal en date du: 17 mars 2014



Artefacto

35350 rue de la Saône
Le Pontet - 49112
35000 Rennes
429 874 814 RCS RENNES
02 99 40 17 13
02 99 40 17 12
fax 33 (0)2 23 46 46 61
artefacto@artefacto.fr
www.artefacto.fr



Artefacto

35350 rue de la Saône
Le Pontet - 49112
35000 Rennes
429 874 814 RCS RENNES
02 99 40 17 13
02 99 40 17 12
fax 33 (0)2 23 46 46 61
artefacto@artefacto.fr
www.artefacto.fr